

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 3 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014**

**2014 DDCT 20** Subventions à 2 associations et convention avec 1 association au titre de l'intégration.

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-1 ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à trois associations ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du 22 septembre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 18 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 12 000 euros est attribuée à l'association Attention Chantier (13e), (16640), pour les projets : «6e Festival de Cinéma des Foyers (17e)» (8 000 €) (2014\_03942) et «REC, la Radio des foyers (17e et 20e)» (4 000 €) (2014\_03661).

Article 2 : Une subvention de 24 000 euros est attribuée à l'association Raconte Nous ton histoire (11e), pour le projet : «Ouvrons les portes» (8565 / 2014\_04884).

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Raconte nous ton histoire (11<sup>e</sup>).

Article 4 : La dépense correspondante, s'élevant à 36 000 €, sera imputée au chapitre 65, article 6574 rubrique 020, ligne 15003 «Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires» du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.